



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

exonération

Question écrite n° 31962

Texte de la question

M. Jacques Remiller appelle l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur les réflexions exprimées par le Groupement français des entreprises de restauration de monuments historiques (GMH) et l'association La demeure historique. En effet, ces propriétaires gestionnaires s'inquiètent des incidences d'un éventuel plafonnement des déductions fiscales pour les monuments historiques et les immeubles situés dans les secteurs sauvegardés et exposent les menaces qui pèsent, selon eux, sur les édifices eux-mêmes et sur les métiers qui leur sont liés et qui risquent de disparaître. Ils craignent notamment des conséquences telles que la diminution des chantiers, sur le plan qualitatif et quantitatif, la perte de savoir-faire hautement spécialisé, la disparition d'entreprises à haut degré de technicité et de compétences très exposées aux aléas de commandes de travaux, la dégradation des monuments dont beaucoup sont en état défectueux, la fermeture de monuments à la visite, la suppression de nombreux emplois dans les monuments historiques privés... Ces associations ajoutent qu'une perte de l'attractivité de notre pays serait à craindre, les monuments historiques représentant une des motivations principales des touristes, notamment étrangers, et soulignent que l'on pourrait assister à une paupérisation culturelle des régions les moins attractives sur le plan touristique. Il la remercie de bien vouloir lui faire connaître son avis à ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Remiller](#)

Circonscription : Isère (8^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 31962

Rubrique : Impôts et taxes

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 7 octobre 2008, page 8498

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)